

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Votants : 36 Pour : 36 Contre : Nul : Abstention : N° CC 239/2017	L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 04 Juillet 2017 Présents : Mmes Christine VIONNET, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estelita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFEVERGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Bruno PENASA , Bernard CHASSOT, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Gilles PASCAL, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Alain CAMP, Pascal COULLOUX, Patrick FALCOZ. Pouvoirs : Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mrs Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET. Absents excusés : Corinne GUISEPPIN, Alain CHAMOSSET M. Jean Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance

Objet : rectification erreur de plume ; délibération N°170/2017, Budget Annexe SPANC 2017

Monsieur Jean Yves Mâchard, Vice-président indique que Mr le trésorier lui a indiqué qu'une erreur de plume s'est glissée dans le texte de la délibération 170/2017.

Il convient de rectifier l'erreur de plume car il est indiqué pour l'adoption du budget annexe 2017 concernant l'assainissement non collectif « *investissement recettes 968,48 €* ». Or le budget s'élève à 967,48€.

Le Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du vice-Président :

- ✓ **ADOpte** le budget primitif 2017 du budget annexe Assainissement Non Collectif qui s'articule comme suit :

- Fonctionnement	- dépenses	192 925,00 €
	- recettes	192 925,00 €
- Investissement	- dépenses	Néant
	- recettes :	967,48 € soit une section d'investissement en sur équilibre

Le Président
Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD

